

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1985/SR.25
27 mars 1985
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarante et unième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25ème SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 février 1985, à 10 heures

Président : H. CHOWDHURY (Bangladesh)

SOMMAIRE

Mesures à prendre contre toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres, y compris le nazisme, le fascisme et le néofascisme, qui sont fondées sur l'intolérance ou l'exclusivisme racial ou ethnique, la haine, la terreur, le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou qui ont de telles conséquences (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.6108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 10 h 45.

MESURES A PRENDRE CONTRE TOUTES LES IDEOLOGIES ET PRATIQUES TOTALITAIRES OU AUTRES, Y COMPRIS LE NAZISME, LE FASCISME ET LE NEOFASCISME, QUI SONT FONDEES SUR L'INTOLERANCE OU L'EXCLUSIVISME RACIAL OU ETHNIQUE, LA HAINE, LA TERREUR, LE DENI SYSTEMATIQUE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QUI ONT DE TELLES CONSEQUENCES (point 21 de l'ordre du jour) (suite) (E/CN.4/1985/52)

1. M. SAKER (République arabe syrienne) dit qu'au moment où l'on s'apprête à commémorer le quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme à l'issue de la seconde guerre mondiale, il est bon de se rappeler avec reconnaissance le sacrifice consenti par tant d'êtres humains pour obtenir cette victoire, qui a ébranlé le système colonial et favorisé l'exercice par un plus grand nombre d'êtres humains de leurs droits de l'homme et libertés fondamentales, dont la fondation de l'Organisation des Nations Unies est le symbole. A l'actif de celle-ci, on remarque les efforts prodigieux qu'elle a déployés pour s'opposer à toutes les idéologies et pratiques totalitaires et autres, y compris le nazisme, le fascisme et le néofascisme, en se fondant sur les principes de la Charte, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ces instruments et d'autres encore qui ont tous été signés par la République arabe syrienne sont une aide importante dans la lutte contre ces totalitarismes qui reposent sur des notions de pureté et de privilège ethnique ou racial dont chacun sait trop bien qu'elles violent de façon flagrante les droits de l'homme et font obstacle au progrès social et aux relations amicales entre les peuples.

2. La délégation de la République arabe syrienne se félicite de la résolution 39/114 de l'Assemblée générale, y compris de la décision prise de commémorer les 8 et 9 mai 1985 le quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme. Mais quand on sait qu'il subsiste des régimes colonialistes et racistes, héritiers du nazisme et du fascisme dans certaines régions, où les peuples restent privés, parfois par une répression sanglante, de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, il est encore plus douloureux de penser à toutes les victimes qui ont succombé pendant la seconde guerre mondiale. Comme l'a montré le débat sur le point 4 de l'ordre du jour, les sionistes accordent aux habitants des territoires arabes occupés un traitement similaire à celui infligé naguère par les nazis aux Juifs, aux Slaves, aux Bohémiens et à d'autres races encore. On peut en effet comparer le sionisme au nazisme; Hitler lui-même, en expliquant pourquoi il persécutait les Juifs, a dit qu'il ne pouvait y avoir deux peuples élus en même temps. Il est aussi significatif que le nazi Rosenberg ait déclaré, au cours de son procès, que certaines de ses idées découlaient du sionisme. Il n'en est pas moins évident qu'environ cinq sixièmes des Juifs d'Europe occidentale ont rejeté fermement le sionisme, ce qui réfute les assertions faites par l'observateur d'Israël. Le sionisme est d'ailleurs un mouvement raciste et politique que l'Assemblée générale a condamné.

3. Le totalitarisme et le racisme se manifestent aussi sous d'autres formes. Un exemple frappant en est le régime d'apartheid en Afrique du Sud où une minorité mène sans relâche une politique de haine contre la majorité qui appartient à une race différente.

4. A l'occasion des prochains anniversaires, la délégation de la République arabe syrienne engage tous les gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les organismes intéressés, à faire tout leur possible pour mobiliser l'opinion publique mondiale afin de promouvoir la paix et de mettre fin à la course aux armements. Elle invite aussi instamment tous les Etats qui

ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid et aux instruments internationaux du même ordre. Il faut respecter ces instruments dans l'esprit et à la lettre et rechercher des moyens de réprimer toute infraction qui leur serait faite.

5. M. KLENNER (République démocratique allemande) dit que la défaite de l'Etat allemand nazi-fasciste par les Etats de la coalition anti-hitlérienne a détruit le mythe totalitaire d'une race aryenne supérieure. La mort de 50 millions de personnes, dont 20 millions de Soviétiques, 6 millions de Polonais, 1,7 million de Yougoslaves, 600 000 Français, 400 000 Américains et 375 000 Britanniques, outre plus de 6 millions d'Allemands et les 11 millions de victimes des camps de concentration, fut la conséquence du déni, motivé par une idéologie raciste, du droit à l'autodétermination.

6. La victoire de la coalition anti-hitlérienne a abouti à la fondation de la République démocratique allemande. C'est pourquoi celle-ci se sent profondément endettée envers ceux qui ont lutté et se sont sacrifiés pour en finir avec le fascisme hitlérien et en particulier envers l'Union soviétique qui a essuyé le plus fort de la lutte et a libéré la plupart du territoire qui devait devenir plus tard le sien.

7. La victoire remportée en Europe était une condition préalable à l'apparition de l'ordre international actuel qui vise à l'universalité et à la coopération entre Etats dotés de systèmes sociaux différents, dont aucun n'a le droit d'imposer aux autres son ordre juridique. C'est pourquoi pour le Gouvernement de la République démocratique allemande le 8 mai 1945 est une journée à commémorer non pas dans le deuil, mais dans l'espoir, car ce jour a ouvert la voie à une société nouvelle antifasciste et démocratique ainsi qu'à un ordre de paix anticolonialiste et antiraciste pour les peuples du monde, dans lequel prévaut le droit égal à l'autodétermination de tous les peuples et où l'égalité des droits de tous les hommes empêche toute prétention à la supériorité d'une race par rapport à une autre.

8. Dans sa résolution 39/114, l'Assemblée générale a indiqué que le quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme contribuerait à mobiliser les efforts de la communauté internationale dans sa lutte contre les idéologies et pratiques nazies, fascistes et néofascistes ainsi que toutes les autres idéologies et pratiques totalitaires dont la délégation de la République démocratique allemande tient à donner plusieurs exemples.

9. Contrairement à l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 2 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, il existe des Etats qui ne rejettent pas aussi fermement qu'ils le doivent la propagande en faveur de la guerre et les appels à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Certains journalistes glorifient aussi ou minimisent les crimes commis par le régime hitlérien; sous prétexte de cultiver les traditions militaires, sont tolérées certaines associations militaires fascistes ou se créent des organisations qui veulent remettre en cause la situation qui s'est instaurée en Europe à l'issue de la deuxième guerre mondiale. M. Klenner pense aussi au traitement, incompatible avec le droit international, accordé par les tribunaux aux individus qui se sont rendus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité - sans parler de la répression terroriste pratiquée par des régimes tels que celui au pouvoir au Chili. Enfin, on assiste à la diffusion, et à l'enseignement de théories de suprématie raciale pour justifier un racisme institutionnalisé, dont l'apartheid, qui a pris depuis un certain temps déjà toutes les caractéristiques du génocide, illustre la forme la plus brutale.

10. La délégation de la République démocratique allemande sait bien que chacun n'acceptera pas l'enseignement du passé pour orienter son avenir; l'éminent poète antifasciste allemand Berthold Brecht, de retour dans sa patrie, avait bien dit qu'il était trop tôt de triompher pour la seule raison qu'Hitler était mort. De même qu'il y a 40 ans, seule une coalition d'Etats aux idéologies et aux ordres sociaux différents avait pu surmonter le fascisme allemand, de même aujourd'hui seule une coalition peut assurer le droit des peuples et des individus à la paix partout dans le monde. La bataille en cours doit être gagnée non pas par un recours à la force, mais en l'empêchant, car une guerre nucléaire ferait perdre tout leur sens aux droits de l'homme.

11. La lutte contre le fascisme et le totalitarisme n'appartient pas au passé, mais s'inscrit dans l'ordre juridique international contemporain et constitue un facteur essentiel de la survie de l'humanité dans la dignité et la liberté. En matière de droits de l'homme, les Etats doivent coopérer entre eux au sein de l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt de tous ceux qui rejettent le nazisme, le totalitarisme et les prétentions à la domination de l'univers. La République démocratique allemande plaide pour le respect, par tous les Etats, de la coexistence pacifique.

12. Sir Anthony WILLIAMS (Royaume-Uni) dit qu'il a entendu développer au cours du débat trois lignes de pensée sur les mesures à prendre contre toutes les idéologies totalitaires.

13. Il y a en premier lieu le rappel du passé; les aberrations dramatiques commises sous le règne du totalitarisme dans les années 30 et 40 montrent que le prix à payer pour être libre est une vigilance de tous les instants. Il est particulièrement opportun de faire ce retour en arrière en 1985, année qui marque le quarantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est en réaction aux horreurs de la guerre, qu'il a été décidé de créer l'institution des Nations Unies. L'ONU reflète la détermination de la communauté internationale de ne plus jamais permettre à des régimes totalitaires, qui ne manifestent aucun respect pour les droits des peuples voisins, de dévaster le monde. Le Royaume-Uni a lutté contre ces régimes totalitaires plus longtemps que bien d'autres - en fait pendant six longues années - et, comme plusieurs autres pays, a beaucoup souffert au cours de cette épreuve. Une bonne partie de sa population a été tuée ou blessée et les dommages matériels ont été considérables. Le Royaume-Uni ne peut considérer que comme une impertinence la tentative que pourraient faire d'autres pays entrés plus tard dans la guerre de lui faire la leçon sur les malheurs qu'entraînent ces régimes ou les souffrances atroces qu'ils ont infligées à l'humanité.

14. Mais il faut se garder de se remémorer uniquement les souffrances infligées par les régimes nazis et fascistes. Il y a d'autres types de régimes totalitaires qui ont été à l'origine de peines tout aussi terribles, on peut remonter au temps d'Ivan le Terrible ou à l'époque toute proche de Pol Pot. Les leçons tirées de l'histoire ne doivent pas être sélectives; elles doivent être tirées de tous les excès du totalitarisme quels qu'ils soient - de tous les camps de concentration, procès de pure forme, purges, prises de territoire et de la répression qui s'abat sur des peuples autrefois libres. Il suffit de dire que le nazisme et le fascisme ne sont pas les seules idéologies qui incitent à de tels excès.

15. Deuxièmement, il faut se méfier de toute tentative nostalgique tendant à faire revivre les idéologies totalitaires pernicieuses et intellectuellement dénuées de tout fondement de cette époque. Cela dit, la délégation britannique se demande si parfois la Commission n'exagère pas l'importance réelle de ce genre d'entreprise.

En effet, le néonazisme et le néofascisme ne sont pas attirants - pas plus que le néostalinisme. Au Royaume-Uni, la grande majorité de la population juge ces philosophies des plus odieuses et la société britannique, douée de bon sens, fait tout ce qu'elle peut, par des moyens sociaux et éducatifs, pour décourager leur diffusion; de plus, des lois bien précises interdisent l'incitation délibérée à la haine raciale et les menaces de complot visant à perturber la paix. Mais on estime qu'interdire les groupuscules qui se réclament de ce type de philosophie odieuse serait contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux Pactes internationaux et aux principes de la liberté de parole et d'association auxquels est attachée la société britannique. Les résultats du mépris nourris pour ces groupes, qualifiés souvent de groupuscules marginaux, justifient la confiance qui est mise dans le peuple du Royaume-Uni - on aimerait bien pouvoir en dire autant d'autres peuples. Ces groupuscules n'ont en effet aucun soutien sensible ou même perceptible dans la société en général, comme le montrent clairement les résultats d'élections récentes. Mais il n'en faut pas moins se méfier de ces groupuscules marginaux et condamner résolument les idéologies qu'ils professent.

16. La troisième ligne de pensée est la plus importante. Comme la Commission l'a noté à juste titre dans sa résolution 1984/42, dans le monde contemporain il continue d'exister diverses formes d'idéologies et pratiques totalitaires qui impliquent le mépris de l'individu ou un déni de la dignité et de l'égalité intrinsèques de tous les êtres humains. Il faut donc surtout surveiller ces pratiques totalitaires et y résister, comme le souligne le paragraphe 2 du dispositif de cette résolution; les idéologies totalitaires ne sont néfastes pour les êtres humains et ne les oppriment que lorsqu'elles se concrétisent par des pratiques totalitaires et en particulier lorsqu'elles sont professées par des régimes totalitaires en mesure d'imposer leur volonté au peuple. A l'heure actuelle, ces régimes revêtent toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Certains sont de droite, d'autres de gauche. Certains sont dans les plus mauvais termes possibles avec les autres. Peut-être leur caractéristique commune la plus significative est-elle le refus de reconnaître que les hommes qui relèvent d'eux - ou comme en Afrique du Sud, une partie de la population du pays - possèdent des droits de l'homme ou même le droit à une existence séparée en tant qu'individus. Ces régimes ne considèrent les hommes que comme une partie de l'identité collective dont ils ont l'usage et justifient leur comportement par la nécessité de réaliser un objectif collectif assez imprécis tel que la sûreté de l'Etat, la poursuite d'une idéologie politique ou d'une mission nationale. Tout en prétendant peut-être que la population partage cet objectif, ils ne jugent pas nécessaire de lui donner la possibilité de faire entendre une voix discordante. Les citoyens n'ont pas à jouir de la liberté de circulation de l'information, qui leur permettrait de décider par eux-mêmes. C'est pourquoi journaux, revues, livres, films et pièces de théâtre sont censurés et les émissions de radio étrangères brouillées, contrairement à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui assurent le droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Il n'est pas difficile d'identifier les dirigeants des Etats en question. Tous ne sont pas mauvais; quelques-uns sont peut-être de violents mégalomanes, certains de grossiers égoïstes; beaucoup ne sont que des opportunistes, essentiellement préoccupés de protéger leurs petits privilèges.

17. Le caractère autodestructif du totalitarisme tient à ce qu'il empêche la classe dirigeante de s'adapter à l'évolution des choses et la prive d'idées nouvelles. Quelle que soit la société, il est impossible de confier le pouvoir absolu à une seule

personne, une seule hiérarchie ou idéologie. Même Oliver Cromwell, qui avait été pratiquement un dirigeant totalitaire en son temps, a dit : "Pensez, pour l'amour du Christ, que vous avez pu faire fausse route" - formule à laquelle tout adepte d'une idéologie totalitaire ferait bien de réfléchir, car c'est certainement parce qu'ils sont convaincus, sans raison, de leur infaillibilité que les Etats totalitaires continuent à commettre des excès abominables contre leurs propres ressortissants, de les mépriser et de faire fi de leurs droits à la dignité et à une existence en tant qu'individu. Lors d'une séance précédente, un orateur a dit que dans son pays le baha'isme n'était pas une religion, et que ses adeptes trempaient dans un complot impérialiste; pareille déclaration est digne de Goebbels et n'a pas sa place à la Commission.

18. Sans avoir toujours la même coloration politique, les régimes totalitaires ont des méthodes tout aussi révoltantes les unes que les autres ; arrestations sans mandat au petit matin par des brutes anonymes en uniforme ou en civil; disparitions ou détentions sans inculpation ni accès à un avocat; décharges électriques, cellules non chauffées, sanctions du type régime de famine et refus de soins médicaux. Himmler et Beria sont morts, mais leurs pratiques subsistent; dans certaines régions en effet, elles sont encore courantes et peut-être même plus courantes encore qu'à la belle époque du nazisme et du fascisme.

19. De même, bien que des peuples auparavant libres aient retrouvé pour la plupart les droits à l'autodétermination et à l'indépendance dont ils avaient été privés dans les années 30 et 40, il reste des exceptions tragiques, dont les cas européens ne sont pas les moindres, et dans lesquelles il faut voir aussi la persistance des maux du totalitarisme.

20. La Commission se doit d'interpeler la conscience des Nations Unies chaque fois qu'elle constate que des Etats membres ne s'acquittent pas de leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme. Au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, elle doit se préoccuper essentiellement d'identifier ces violations; lorsqu'elles sont le fait de gouvernements totalitaires qui refusent à leurs sujets tout contrôle sur l'exercice de leurs droits. Ce n'est pas dans les Etats actuellement libres et démocratiques où le nazisme et le fascisme sont apparus que l'on observe des pratiques totalitaires; c'est ailleurs, dans d'autres Etats, auxquels devraient s'adresser les appels de la Commission.

21. M. SYTENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que toutes les nations qui ont lutté contre le fascisme ont contribué à la victoire sur ce fléau inhumain, mais que le rôle de l'Union soviétique a été incontestablement décisif. En effet, 20 millions de Soviétiques ont trouvé la mort en luttant contre les hordes racistes d'Hitler lancées à toute volée contre l'Union soviétique. Ce chiffre n'a rien à voir avec les 300 000 victimes d'un autre pays qui prétend avoir souffert plus que toute autre nation. Plus de 50 millions de personnes ont perdu la vie au cours de la seconde guerre mondiale, et c'est de la victoire sur le fascisme qu'est née l'Organisation des Nations Unies.

22. Dans sa résolution 39/114, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de commémorer le quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. La Commission se doit de prendre des mesures pour appliquer cette résolution importante : elle doit adopter une résolution spéciale dans laquelle elle lancerait un appel à tous les Etats et à toutes les organisations internationales et nationales pour commémorer cet anniversaire, aider à empêcher une nouvelle guerre nucléaire et oeuvrer pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

23. Les organisations néofascistes et néonazies représentent une menace croissante dans plusieurs pays. Certaines proclament activement et ouvertement des slogans hitlériens, utilisent des emblèmes nazis, incitent à la haine raciale et nationale, profèrent des revendications territoriales à l'encontre de pays voisins, ou se dissimulent derrière des slogans religieux. Malgré leur grande variété et la diversité de leurs penchants idéologiques, elles sont toutes motivées par la haine et la violence et s'orientent vers une coordination internationale renforcée.

24. La recrudescence des tensions internationales, la "guerre psychologique" et la course aux armements procurent un terrain propice aux organisations néofascistes et néonazies, tandis que celles-ci empoisonnent à leur tour l'atmosphère politique internationale. Le but de ces organisations est de déstabiliser les pays, de miner les institutions démocratiques existantes, de faciliter la prise du pouvoir par des régimes répressifs et de supprimer les mouvements progressistes. Les prétendues idéologies dont elles se réclament frisent en fait la criminalité. Leurs actes, loin de se heurter à des obstacles, sont parfois directement ou indirectement encouragés, le prétexte invoqué étant la liberté d'expression et de conviction. Il n'en reste pas moins que l'idée d'une liberté d'expression illimitée n'a jamais été internationalement acceptée - c'est un simulacre de liberté, surtout lorsqu'elle se traduit par des appels lancés dans certaines publications de langue allemande, en faveur de la libération de Rudolf Hess, et par la réunion, dernièrement, à Marktheidenfeld, d'anciens officiers SS responsables du meurtre de centaines de ressortissants grecs, y compris de personnes âgées, de femmes et d'enfants. A la lumière de ces interprétations faussées de la liberté d'expression, il est particulièrement ironique de voir souvent dispersées par la police des démonstrations pacifiques contre l'installation de missiles.

25. Les Etats qui abritent des criminels nazis continuent de refuser de les extraditer sous des prétextes futiles. Même dans les cas où des criminels de guerre ont été traduits en justice, les enquêtes et les procès ont traîné en longueur, les peines infligées ont toujours été légères, et il est même arrivé que l'accusé ne soit pas puni. Ainsi, le criminel nazi A. Rudolf, directement responsable de la mort de milliers de personnes dans un camp de concentration, s'est contenté de quitter le pays où il vivait depuis de longues années lorsqu'il lui est devenu impossible de dissimuler son passé.

26. L'Union soviétique quant à elle remplit scrupuleusement l'obligation internationale qui lui est faite de démasquer et punir les criminels nazis et leurs complices. Il faut faire la chasse aux hitlériens, non pas seulement à cause de leurs crimes passés, mais parce qu'ils continuent à recruter des partisans parmi les jeunes. Il ne faut pas oublier que des régimes fascistes et néofascistes sont au pouvoir dans certains pays. Le fascisme devient maître dans l'art de l'imitation : à l'heure actuelle, il s'adapte même à des formes parlementaires de gouvernement, comme le montrent le système d'apartheid sud-africain et le régime sioniste d'Israël. De fait, les sionistes ont commencé à coopérer avec les nazis bien avant le début de la seconde guerre mondiale. En 1933, une bonne partie du capital d'une soi-disant banque anglo-palestinienne qui appartenait en fait à la bourgeoisie allemande d'origine juive a été investie dans des entreprises sionistes de Palestine et, en 1938, l'Allemagne d'Hitler avait gagné près de 50 millions de dollars dans l'affaire. Essayant de sauver leur peau, certains sionistes sont devenus des agents de la gestapo et ont sur la conscience la mort de milliers de Juifs massacrés par Hitler.

27. Les idées qui motivent les activités criminelles des organisations racistes, fascistes et néonazies ont gagné le nom de totalitarisme, terme qui traduit la dictature des milieux financiers réactionnaires par l'utilisation de l'appareil de l'Etat pour dominer tous les domaines de la vie sociale et privée. La communauté internationale a le devoir, envers les victimes du fascisme, du nazisme et des

régimes totalitaires d'aujourd'hui, de faire tout son possible pour éliminer ces fléaux. Bien que l'Organisation des Nations Unies existe depuis 40 ans, on ne peut pas dire que les menaces à la paix et à la sécurité qu'elle avait été créée pour combattre aient été éliminées. En réalité, la terrible menace de la guerre nucléaire pèse aujourd'hui sur l'humanité, et il existe dans le monde certaines puissances qui voient un intérêt à en profiter. Mais comment concilier la proclamation de l'évangile de la guerre nucléaire avec les déclarations de respect des droits de l'homme ? Quelle sorte de droits de l'homme peut-il y avoir si l'on envisage d'anéantir l'humanité ? C'est pour ces raisons mêmes que des notions et doctrines qui inspirent des différends entre les peuples et les gouvernements ou trouvent des justifications à la guerre nucléaire et à l'utilisation d'autres armes de destruction massive menacent les droits de l'homme et surtout le droit à la vie. Tous les gouvernements sont tenus au premier chef de créer les conditions permettant à chacun de vivre en paix et en sécurité. La commémoration du quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale devrait donner un regain de vigueur à la lutte menée pour empêcher une confrontation militaire et consolider les droits de l'homme, en particulier le droit à la vie. L'Union soviétique demande que soient prises à l'échelon national et à l'échelon international des mesures efficaces pour mettre fin aux théories et pratiques fascistes, nazies, et autres théories et pratiques totalitaires, et pense que la Commission peut et doit jouer un rôle important dans ce processus.

28. M. LABRADOR (Venezuela) dit que son pays a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et adopté une position de soutien sans réserve aux principes énoncés dans cet instrument, en se fondant sur ses traditions historiques et philosophiques que reflète sa Constitution. Le Venezuela chérit et pratique la démocratie et rejette toute forme de totalitarisme.

29. Le peuple vénézuélien croit sincèrement dans la dignité de l'homme qu'il défend de façon concrète et spécifique, à cause de ses principes démocratiques, opposés au totalitarisme. Les Vénézuéliens ont adopté l'idéal démocratique, car ils croient que le gouvernement par l'ensemble de la population est le meilleur moyen et le seul moyen raisonnable de protéger efficacement la dignité de chacun. Depuis l'accession de leur pays à l'indépendance, les Vénézuéliens ont dû subir de longues périodes de dictature oppressive. Toutefois, malgré les brutalités, les barreaux des prisons et la torture, le peuple vénézuélien s'est toujours soulevé contre ces dictatures. Cette réaction provient d'une conviction collective, bien ancrée dans l'esprit des Vénézuéliens, à savoir qu'aucune philosophie fondée sur le pouvoir pour le pouvoir n'est capable d'offrir une forme de gouvernement acceptable, que si la société veut avoir une certaine uniformité et aboutir à un certain consensus, il doit s'agir de l'aboutissement d'un sentiment collectif et non pas de quelque chose d'imposé de façon autoritaire et que, selon la seule éthique du pouvoir acceptable, en dernière analyse, les hommes se laissent dominer par l'empire non de la violence, mais de la sagesse de ceux qui en appellent au désir commun de bonheur, de paix intérieure et extérieure et de compréhension du monde environnant.

30. Une disposition de la Constitution invite les Vénézuéliens à coopérer avec les autres pays et à promouvoir l'ordre démocratique. Le Gouvernement vénézuélien se félicite donc de l'initiative prise par le Conseil économique et social de commémorer par une cérémonie solennelle en mai 1985 la victoire importante des forces démocratiques sur le totalitarisme.

31. Cette victoire revêt d'autant plus d'importance que toutes les nations du monde se sont réunies pour créer une nouvelle organisation internationale afin de mettre un terme une fois pour toutes à toutes les formes de barbarie collective. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies qui offre actuellement les meilleures garanties pour l'instauration de la paix, de la liberté et de la justice sociale, a vu le jour.

32. C'est dans cet état d'esprit que la délégation vénézuélienne participera à la commémoration de la lutte contre l'hitlérisme, ainsi qu'à la célébration du quarantième anniversaire de la fondation de l'ONU. A son avis, la meilleure façon dont l'humanité pourrait marquer ces deux dates importantes serait de supprimer toute forme de totalitarisme de ses relations nationales et internationales.

33. Pour ce qui est de la situation actuelle en Amérique latine, la délégation vénézuélienne note avec optimisme la renaissance de la démocratie qui, comme le processus entamé à la fin de la seconde guerre mondiale, donne vie à une nouvelle société. Les régimes dictatoriaux disparaissent. La délégation vénézuélienne est fermement convaincue que l'Amérique latine sera capable de résoudre les problèmes qui retardent la phase finale d'entrée dans une vie plus civilisée.

34. Enfin, les Latino-Américains ont préféré mettre en pratique ce qu'ils pensent offrir comme meilleure protection contre toute forme de totalitarisme, à savoir leur foi dans la démocratie.

35. M. SCHIFFER (Etats-Unis d'Amérique) dit que le spectre du totalitarisme a hanté une bonne partie de l'humanité pendant la majeure partie du XX^e siècle. Non seulement a-t-on vu un gouvernement totalitaire déclencher la seconde guerre mondiale, mais des régimes totalitaires ont été, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, responsables de millions de morts et de la souffrance de très nombreux êtres humains. Le phénomène du totalitarisme au XX^e siècle est le produit du mariage de la tyrannie, telle qu'elle se pratiquait depuis l'Antiquité, et de la technologie moderne, grâce à laquelle le tyran peut exercer un contrôle absolu sur ses sujets.

36. M. Schifter tient à exposer les vues de sa délégation sur la distinction qui peut être faite et qui doit effectivement être faite entre autoritarisme et totalitarisme, et sur la façon dont ces phénomènes sont traités à l'ONU.

37. Les régimes autoritaires agissent en violation de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en privant leurs sujets du droit de choisir leur gouvernement par des élections libres, en leur imposant un gouvernement qui n'est pas de leur choix, soit par un coup d'Etat, soit par des élections truquées, ou encore par l'un et l'autre. Ces régimes imposent aussi des restrictions à la liberté de parole, de la presse ou de réunion de façon à empêcher toute critique du gouvernement et à prévenir toute activité concertée tendant à le changer. Inévitablement, des mouvements d'opposition se forment et engagent le groupe dirigeant dans une lutte pour le pouvoir. Selon la nature du régime autoritaire et le caractère de la lutte, les dirigeants ripostent par différents types de sanction qui peuvent aller jusqu'au meurtre des opposants au régime, que ce soit sous couvert de la loi ou par des voies extrajudiciaires. En général, les dirigeants autoritaires ne cherchent pas à s'ingérer dans la vie des citoyens qui décident de ne pas intervenir activement dans les affaires publiques. La vie privée et les institutions privées peuvent coexister avec un gouvernement autoritaire bien structuré et peuvent ne pas avoir à s'en plaindre.

38. Mais la situation est tout à fait différente dans un Etat totalitaire. Les régimes totalitaires ne se contentent pas, comme les régimes autoritaires, de priver la population de ses droits de l'homme. Ils revendiquent le droit de contrôler et cherchent effectivement à contrôler tous les aspects de la vie courante. Non seulement l'économie est-elle entièrement placée sous le contrôle du gouvernement, mais aussi toutes les institutions sociales, les affaires culturelles et à bien des égards, les relations entre particuliers. Pour que le système fonctionne ainsi, le régime totalitaire repose sur une police secrète

étendue, renforcée d'espions et d'informateurs bénévoles qui surveillent la population et, pour simplifier les choses, lui inspire un sentiment de crainte.

39. La crainte est l'une des caractéristiques de la vie dans un régime totalitaire, la crainte d'être dénoncé pour avoir commis un acte d'infidélité à l'égard du régime, acte qui peut se solder par différentes sanctions, allant de la rétrogradation ou de la perte d'emploi à l'emprisonnement, voire à la mort. Dans son roman "Le premier cercle", Alexandre Soljenitsyne a décrit en termes très évocateurs le cycle de la peur qui s'est enclenché dans un certain système totalitaire. La peur est l'émotion envahissante qui paralyse la volonté politique du peuple dans un Etat totalitaire. Elle suscite une attitude de contrôle de soi et d'autocensure qui n'exige de la police secrète qu'une surveillance occasionnelle de la population afin de renforcer ce sentiment de peur, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les quelques récalcitrants prêts à s'élever contre le régime en dépit des conséquences terribles que ne manqueront pas d'entraîner leurs revendications en matière de droits de l'homme.

40. Adolphe Hitler et Joseph Staline, les deux fléaux du siècle, sont morts depuis des dizaines d'années. Les régimes particuliers de despotisme totalitaire qu'ils ont engendrés et renforcés par le culte de la personnalité ont disparu. Mais le schéma d'organisation gouvernementale qui leur a permis d'accéder au pouvoir et d'exercer un pouvoir absolu persiste. Des millions de gens demeurent privés de liberté et souvent de dignité humaine parce qu'un appareil d'Etat qui contrôle tout les maintient en son pouvoir. C'est pourquoi il y a lieu que la Commission traite de façon globale du phénomène du totalitarisme et de toute la gamme de violations des droits de l'homme qu'il engendre.

41. Il suffit, pour déterminer si un Etat est totalitaire ou simplement autoritaire, de voir quelles sont les responsabilités confiées aux gardes frontière à l'égard de leurs concitoyens. Si la fonction des gardes consiste à interdire à certains de leurs concitoyens de rentrer chez eux, le régime est simplement autoritaire; si elle est aussi d'interdire à leurs concitoyens de quitter le pays on a affaire à un régime totalitaire. Il s'agit dans chaque cas de savoir si l'Etat cherche à se protéger du monde extérieur ou à se barricader de l'intérieur pour empêcher des fuites.

42. Un régime totalitaire possède les caractéristiques suivantes :

Premièrement, l'Etat exerce un contrôle absolu sur tous les moyens d'information. Contrairement à l'Etat autoritaire, l'Etat totalitaire n'a pas besoin de censurer les moyens d'information, il veille à ce que tous ceux qui participent à l'information soient ses agents;

Deuxièmement, un régime totalitaire impose de lourdes sanctions à quiconque professe oralement ou par écrit un point de vue politique dissident. Si l'Etat autoritaire s'efforce d'empêcher toute activité organisée de groupes prêts à critiquer le gouvernement, l'Etat totalitaire en revanche punira l'individu qui a exprimé une opinion politique dissidente, même s'il a agi à titre personnel, sans se concerter avec quiconque. C'est Lénine qui, en prônant la propagande révolutionnaire à laquelle le terrorisme devait céder la place, a dit : "La parole a plus de poids qu'une bombe";

Troisièmement, non seulement les déplacements à l'étranger, mais aussi les déplacements sur le territoire national font l'objet d'un contrôle strict;

Quatrièmement, le droit au travail est étroitement contrôlé, des restrictions sévères étant imposées au droit de changer d'emploi;

Cinquièmement, l'Etat contrôle la recherche scientifique, ce qui a parfois des incidences importantes à long terme, qui ne concernent pas seulement le laboratoire. Il est ironique de penser que la décision d'Hitler de ne pas autoriser de recherches nucléaires a été finalement un bienfait pour l'humanité. De même, l'appui donné par Staline à Trofim Lysenko a sérieusement retardé, pendant de longues années, les progrès des chercheurs soviétiques dans le domaine de la génétique;

Sixièmement, l'Etat exerce son contrôle sur l'art, la littérature et toutes les autres formes d'expression culturelle;

Septièmement, une seule idéologie d'Etat est tolérée. Cette idéologie, érigée en religion d'Etat, est prêchée inlassablement et rabâchée, ne serait-ce que pour la forme, à toutes les occasions publiques, souvent par des responsables qui ont depuis longtemps perdu la foi dans cette idéologie ou dans toute autre;

Huitièmement, on falsifie l'histoire. Lorsque des faits historiques risquent de réfuter la validité de l'idéologie d'Etat autorisée ou pour toute autre raison jugée pertinente par les dirigeants, l'histoire est tout bonnement réécrite pour s'adapter à l'idéologie;

Neuvièmement, l'école sert à soutenir l'idéologie d'Etat. L'Etat totalitaire, en contrôlant le corps enseignant et les programmes d'enseignement, fait tout son possible pour que l'école serve à inculquer aux jeunes les dogmes admis par l'Etat;

Dixièmement, la population est incitée à haïr un ennemi donné. Pour unifier la population et susciter des émotions allant jusqu'à l'hystérie, l'Etat totalitaire choisit un ennemi qu'il rend responsable de tous les maux et contre les machinations duquel le fidèle citoyen doit être à tout moment en alerte.

43. L'Etat totalitaire recourt à des violations massives et systématiques des droits de l'homme en cherchant délibérément à faire des êtres humains des automates serviles. Toutefois, les adeptes du totalitarisme n'ont pas réussi à changer la nature humaine ni à éteindre l'étincelle de la liberté. Les régimes mis en place par Hitler et Mussolini se sont effondrés dès leur disparition. Stalingrad, Stalinsk et d'autres villes soviétiques nommées d'après Joseph Staline ont été rebaptisées et la dépouille de Staline a été retirée depuis longtemps du mausolée Lénine sur la place Rouge. Enfin, on a renoncé au culte de la personnalité.

44. Ces régimes totalitaires appartiennent à une époque maintenant révolue, mais tant qu'ils ont duré, ils ont causé bien des souffrances. C'est pourquoi on ne saurait passer sous silence les droits totalitaires de certains régimes actuellement au pouvoir. La Commission devrait traiter du totalitarisme sous tous ses aspects et examiner les graves violations des droits de l'homme dans les Etats dotés d'un régime totalitaire.

45. Mme SISANTE-BATACLAN (Philippines), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration de l'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne n'est qu'une répétition stérile d'allégations sans fondement. Tout en reconnaissant que les Philippines avaient accepté la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne a qualifié le pays de "nazi, fasciste et totalitaire". Il a accusé l'armée philippine de violations des droits de l'homme, en particulier à l'encontre de civils. Or personne ne nie que des excès ont été commis, mais de 8 000 à 10 000 soldats ont été sanctionnés ou rayés des cadres pour de telles infractions depuis 1972 et un comité spécial a été créé dernièrement pour enquêter précisément sur les allégations de violations des droits de l'homme.

D'après M. Ross Munro, de la revue Time, bon nombre de victimes civiles ont en fait trouvé la mort à l'occasion d'attaques de guérilla qui n'ont pas été rendues publiques par crainte de représailles, tandis que les rebelles ont toujours fait part aux autorités, aux religieux et laïcs engagés et aux avocats qui s'occupent des droits civils de l'identité des victimes de la lutte contre l'insurrection.

46. Pendant 400 ans, les Musulmans philippins se sont accrochés à leurs traditions et à leur identité. Le Gouvernement philippin a accordé une certaine autonomie aux régions musulmanes et les a aidées dans leur effort de modernisation. Les allégations de déni des droits de l'homme et d'intimidation pour des raisons raciales et ethniques formulées par l'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne sont dénuées de tout fondement. Ces tentatives faites pour brouiller les communautés chrétienne et musulmane des Philippines sont, pour le moins, malheureuses. Il n'y a pas et ne pourra jamais y avoir de persécutions raciales, ethniques ou religieuses aux Philippines, car elles seraient contraires à la Constitution et aux lois fondamentales du pays ainsi qu'aux valeurs morales et spirituelles du peuple philippin.

47. L'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne a parlé de mitraillage et de bombardements au napalm dans l'île Pata de Tawi-tawi, mais sans donner de détails. En 1982, les autorités ont nié catégoriquement avoir fait usage de napalm et d'explosifs chimiques à Lanao, comme on l'avait dit, et il est ressorti d'une enquête sur la prétendue utilisation de napalm et d'armes chimiques en 1984 à Lanao del Sur (enquête qui a fait l'objet d'une large diffusion) que ces allégations étaient absolument injustifiées.

48. Le Gouvernement philippin ne décourage, ne réprime ni n'interdit le travail des religieuses, des prêtres et des laïcs. Les maisons où résident des religieux et les lieux de culte ne sont pas la cible de descentes de police et ne sont soumis à aucune surveillance. Mme Sisante-Bataclan aimerait connaître le nom des 50 prêtres et religieuses qui auraient été arrêtés et torturés et recevoir un complément d'information sur ces incidents. De tels cas ont fait l'objet d'enquêtes dans le passé et il s'est avéré que les intéressés avaient été arrêtés pour avoir commis des actes illégaux, et non pas à cause de leur travail de religieux.

49. L'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne a engagé les pays industrialisés et développés à mettre un terme à toute forme d'aide et d'assistance aux Philippines. Les motifs non avoués qui se cachent derrière cette déclaration sont évidents. Il n'en demeure pas moins que le peuple philippin est reconnaissant à ses amis de l'avoir aidé à une époque où il était en proie à une crise économique et à des catastrophes naturelles.

50. L'observateur de l'Internationale démocrate chrétienne a aussi évoqué le meurtre de l'ancien sénateur, M. Benigno Aquino Jr. Or les faits ont été dûment établis par une commission d'enquête indépendante et 26 personnes (trois généraux, 22 officiers et soldats et un civil) doivent être jugées par un tribunal constitutionnel (Sandiganbayan). La vitalité et l'intégrité de la justice et la primauté effective du droit aux Philippines prouvent qu'il ne s'agit pas d'un Etat nazi, fasciste ou totalitaire.

51. M. SYTENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, dit qu'il ne s'étendra pas sur le totalitarisme de Cromwell, de la reine Victoria ou de Churchill, alors que le totalitarisme moderne est vivace, par exemple en Ulster. Dans ses observations sur le totalitarisme, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a négligé le caractère totalitaire de l'appareil d'Etat américain. Les politiques et pratiques du Gouvernement américain visent à maintenir la domination des milieux monopolistiques et financiers réactionnaires fondée sur la discrimination et l'asservissement aux Etats-Unis mêmes et à l'étranger. Le totalitarisme américain maintient le monde au bord de la catastrophe nucléaire et menace d'asservissement les peuples d'Amérique centrale et du Moyen-Orient. La tendance des Etats-Unis d'Amérique à déclarer certaines régions du monde, telles que le golfe Persique, "zones d'intérêt vital", rappelle fort la doctrine nazie du Lebensraum, prétention soutenue dans les deux cas par la force et l'intervention armées.

52. L'ingérence des pouvoirs publics dans la vie privée des citoyens et l'empiètement abusif sur leurs droits et libertés illustrent certains aspects du totalitarisme américain aux Etats-Unis mêmes. D'après des statistiques officielles, depuis 1969, date à laquelle la surveillance électronique a été autorisée par la loi, les conversations de quelque 350 000 Américains ont été enregistrées. Cinq mille dispositifs d'écoute électronique ont été installés dans 22 Etats américains. A la fin des années 70, le FBI possédait des fiches portant les empreintes de 180 millions de personnes.

53. Les grandes sociétés sont un exemple du totalitarisme pratiqué aux Etats-Unis d'Amérique. Elles recourent aux filatures et aux tests de loyauté et de fiabilité. Pour la seule année 1978, 400 000 personnes ont dû subir le test du détecteur de mensonges. Dans plus d'une trentaine d'Etats, les employeurs ne sont pas tenus d'embaucher des personnes qui refusent de répondre aux questions qui leur sont posées sur leur vie privée, leurs idées politiques et leur état de santé.

54. Le climat militariste et chauviniste qui règne aux Etats-Unis se révèle être un terrain de culture propice à la prolifération des groupes racistes et fascistes comme l'American Nazi Party, le National Socialist Party of America, la John Birch Society, le Ku Klux Klan, etc. Des organisations sionistes et terroristes comme la Jewish Defence League et des groupes terroristes comme Omega sont aussi actifs aux Etats-Unis. Une confédération des groupes racistes d'Amérique du Nord a vu le jour dans l'Etat de Georgie, avec le consentement des autorités. Ces organisations possèdent des dépôts d'armes et des camps d'entraînement militaire. Les membres de ces groupes néonazis recrutent ouvertement de nouveaux membres et terrorisent la population non blanche et tous les Américains aux idées progressistes. A Mobile, en Alabama, un jeune Noir de 19 ans, Michael Donald, a été récemment pendu devant la maison de ses parents. Un seul des coupables a été arrêté, alors que les autorités connaissaient l'identité des autres. Un membre du National Socialist Party of America a tué trois innocents et a déclaré lors de son procès qu'il n'avait fait que son devoir. Le dirigeant de ce parti a expliqué qu'il avait effectivement obéi à l'ordre donné par le parti à ses membres de tuer tous les Noirs et tous les Juifs. Les Etats-Unis d'Amérique feraient donc bien de mettre un terme à leur politique criminelle d'encouragement des organisations néonazies et racistes.

55. M. SCHIFTER (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que toutes les observations qu'il a faites sur le totalitarisme en Union soviétique visaient l'époque stalinienne. Le représentant de l'Union soviétique a manifestement jugé que cette description s'appliquait aussi à l'Union soviétique d'aujourd'hui, sinon la déclaration qu'il vient de faire dans l'exercice de son droit de réponse aurait été superflue.

56. M. Schifter ne voit pas la nécessité de répondre aux allégations formulées par le représentant de l'Union soviétique. Bien des membres de la Commission ont visité les Etats-Unis d'Amérique et en connaissent les limites et les défauts, mais ils en connaissent aussi les beautés, dont la plus grande est la liberté.

La séance est levée à 13 h 5.